



Les inventaires cantonaux des traditions vivantes
et la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS ET VIABILITÉ DES TRADITIONS

Synthèse du programme global et opérationnel du CIOFF-Suisse
1999 - 2011

LE RÉPERTOIRE CANTONAL (FR) DES TRADITIONS VIVANTES

Programme informatique réalisé en collaboration avec les porteurs de tradition de la FFCC

La composante matérielle du patrimoine immatériel



LA VIABILITÉ DES TRADITIONS

Programme en cours avec l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel

L'interface entre la composante matérielle et immatérielle du patrimoine immatériel



LE RÉPERTOIRE SUISSE DES PORTEURS DE TRADITION

Programme informatique réalisé en collaboration avec l'OPEM, l'ARL et ASQ

La composante immatérielle du patrimoine immatériel

CENTRE CIOFF SUISSE
Mai 2011

www.cioff.ch

CENTRE CIOFF SUISSE
Route de Pensier 18
CH-1782 CORMAGENS

E-mail: info@cioff.ch
URL: www.cioff.ch

I. RÉDACTION

Participation des communautés et viabilité des traditions

Synthèse du programme global et opérationnel du CIOFF-Suisse (1999-2011)

- Rédaction : Cyrill Renz, président du CIOFF-Suisse,
Responsable du comité de pilotage ARL, OPEM, ASQ, CIOFF-CH
Renaud Albasini, vice-président du CIOFF-Suisse
Président de la Commission culturelle du CIOFF International
- Sommaire : 1. Introduction : Le CIOFF-Suisse et le patrimoine immatériel
2. La composante matérielle du patrimoine immatériel
3. La composante immatérielle du patrimoine immatériel
4. L'interface : La viabilité des traditions
- Résumé : Ces quatre thèmes présentent les études et les concepts opérationnels qui ont servi de référence pour la réalisation des deux répertoires du CIOFF-Suisse basés sur la participation des communautés concernées et la viabilité des traditions :
- ◆ LE RÉPERTOIRE CANTONAL (FR) DES TRADITIONS VIVANTES
 - ◆ LE RÉPERTOIRE SUISSE DES PORTEURS DE TRADITION

Répertoire fribourgeois des traditions vivantes – Freiburger Verzeichnis der lebendigen Traditionen

- Auteurs : Les porteurs de tradition de la FFCC
- Coordination : Cyrill Renz, président du CIOFF-Suisse, membre du Comité cantonal de la FFCC
- Rédaction : Sara Grignoli, stagiaire de recherche (Uni-Neuchâtel) auprès du CIOFF-Suisse
- Sommaire :
- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1. Introduction | 1. Einleitung |
| 2. Objectifs et méthode | 2. Ziele und Methode |
| 3. Critères d'enregistrement | 3. Aufnahmekriterien |
| 4. Mise en consultation | 4. Vernehmlassung |
| 5. Répertoire fribourgeois | 5. Freiburger Verzeichnis |
- Résumé : Ce dossier comprend quelque 100 traditions vivantes. Dans sa finalité, ce répertoire cantonal se veut un document de référence pour la réalisation des inventaires cantonaux du patrimoine immatériel.
- Dieses Verzeichnis beinhaltet zirka 100 lebendige Traditionen. In seiner Zweckbestimmung versteht sich dieses Verzeichnis als ein Bezugsdokument für die Erstellung kantonaler Inventare des immateriellen Kulturerbes.

La notion de « viabilité » dans le cadre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et son application au contexte suisse.

Rapport de recherche en préparation

- Auteure : Sara Grignoli, Master SHS, orientation anthropologie, Université de Neuchâtel
- Thèmes :
- ◆ La définition d'un patrimoine « immatériel » : élaboration de la Convention UNESCO de 2003 ; innovations, implications et enjeux.
 - ◆ La notion de « viabilité » et les mesures de sauvegarde envisagées.
 - ◆ La mise en œuvre de la Convention en contexte suisse : Comment atteindre les objectifs de la Convention ?; les systèmes de « Trésors Humains Vivants »

Le résultat de ce rapport fera l'objet d'une prochaine publication.

II. ABRÉVIATIONS

ARL	Association régionale du Lac
ASQ	ASQ services, ingénierie de l'information
CIOFF®	Conseil International des Organisations de Festivals de Folklore et d'Arts Traditionnels ¹
CIOFF®-Suisse	Section nationale suisse du CIOFF® ²
Conv.	Convention (de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel)
CSU	Commission suisse pour l'UNESCO
FFCC	Fédération Fribourgeoise du Costume et des Coutumes (= FTV)
FR	Fribourg / fribourgeois
FTV	Freiburgische Trachtenvereinigung (= FFCC)
IKE	Immaterielles Kulturerbe (Patrimoine culturel immatériel)
OFC	Office fédéral de la culture
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPEM	Office public de l'emploi du canton de Fribourg
PCI	Patrimoine culturel immatériel
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

¹ Le CIOFF® est une ONG culturelle internationale à caractère opérationnel, en relation formelle de consultation avec l'UNESCO. Il est actif dans quelque 90 pays dont la Suisse depuis 1970.
www.cioff.org

² Lors de sa cinquième session tenue à Nairobi, Kenya, du 15 au 19 novembre 2010, le Comité inter-gouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a décidé de recommander à l'Assemblée générale des États parties à la Convention d'accréditer le CIOFF®- Suisse (Association suisse des Organisations de Festivals de Folklore et d'Arts Traditionnels).
www.cioff.ch

III. SOMMAIRE

Préface.....	3
--------------	---

INTRODUCTION: LE CIOFF-SUISSE ET LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1. Le CIOFF-Suisse et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.....	4
1.1. Introduction	
1.2. La lettre, le vocabulaire et l'esprit de la Convention	
1.3. Aperçu chronologique des études et réalisations du CIOFF-Suisse	
2. Le rôle du patrimoine culturel immatériel dans notre société multiculturelle	6
2.1. La spécificité de la culture traditionnelle : un moyen de communication	
2.2. Le processus d'intégration : pour une meilleure « compréhension d'autrui »	
2.3. Culture, cohésion sociale et réussite économique	
2.4. Conclusion	
3. Les composantes du patrimoine immatériel.....	9
3.1. La composante matérielle du patrimoine immatériel – Première partie	
3.2. La composante immatérielle du patrimoine immatériel – Deuxième partie	
3.3. L'interface : la viabilité des traditions – Troisième partie	

PREMIÈRE PARTIE : LA COMPOSANTE MATÉRIELLE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL
--

Réalisation : Le Répertoire cantonal (FR) des traditions vivantes

4. Les réunions consultatives de l'Office fédéral de la culture	10
4.1. Les thèmes	
4.2. Les contributions du CIOFF-Suisse	
5. Les propositions du CIOFF-Suisse pour l'inventorisation des traditions vivantes	10
5.1. L'évaluation de la viabilité des traditions enregistrées	
5.2. La mise à jour régulière des inventaires	
5.3. La participation des centres de compétences en Suisse romande	
5.4. Un portail Internet suisse global	
6. La participation des communautés à l'identification des traditions vivantes	13
6.1. Introduction	6.1. Einleitung
6.2. Objectifs et méthode	6.2. Ziele und Methode
6.3. Mise en consultation	6.3. Vernehmlassung
7. Le Répertoire cantonal (FR) des traditions vivantes	15
7.1. Introduction	7.1. Einleitung
7.2. Critères d'enregistrement	7.2. Aufnahmekriterien
7.3. Répertoire fribourgeois	7.3. Freiburger Verzeichnis
7.4. Annexe : Fiche modèle d'essai	7.4. Anhang : Modellfiche für Testlauf

DEUXIÈME PARTIE : **LA COMPOSANTE IMMATÉRIELLE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

Réalisation : Le Répertoire suisse des porteurs de tradition

8. Le concept global du répertoire des porteurs de tradition	18
8.1. Les objectifs	
8.2. Le contenu	
8.3. Les fonctions	
9. Les répertoires des porteurs de tradition réalisés et gérés par le CIOFF-Suisse	19
9.1. Le répertoire international des porteurs de tradition	
9.2 Le répertoire pilote suisse des porteurs de tradition	
10. La participation des communautés à l'identification des porteurs de tradition	20
10.1. Le commentaire de Chiara Bortolotto	
10.2. Le commentaire de Marc-Antoine Camp	
11. La participation des experts en culture traditionnelle et populaire	20
11.1. Le répertoire international du CIOFF-International	

TROISIÈME PARTIE : **L'INTERFACE : LA VIABILITÉ DES TRADITIONS**

Proposition : L'évaluation de la viabilité des traditions vivantes

12. La viabilité des traditions	21
12.1. La composante conceptuelle	
12.2. La composante opérationnelle	
12.3. L'interface : la société civile	
13. Les conditions de la viabilité	21
13.1. Les conditions intrinsèques	
13.2. Les conditions extrinsèques	
14. La participation des porteurs de tradition et de la société civile à la sauvegarde du PCI	22
14.1. Le rôle des porteurs de traditions pour les expressions qui ont besoin de sauvegarde	
14.2. Le rôle de la société civile active dans le PCI pour une société multiculturelle	

CONCLUSION

1. L'esprit de la Convention	23
2. La méthode de travail préconisée et réalisée par le CIOFF-Suisse	23
3. Contribution à la réalisation des inventaires des traditions vivantes en Suisse	24
4. Le rôle des ONG au niveau national.....	24

IV. ANNEXES

♦ Adresses d'accès aux documents sur le site Internet du CIOFF-Suisse	25
♦ Le CIOFF-Suisse et le PCI – Aperçu chronologique des études et réalisations	26

Préface

J'aime les traditions. Elles sont souvent l'occasion de moments de partage privilégiés avec celles et ceux qui les pratiquent.

L'agricultrice de la Gruyère qui, à sa table d'hôte, m'offre de la cuchaule et de la moutarde de bénichon, en me racontant comment sa maman lui a appris à les préparer. Les Sylvesterklausen d'Urnäsch qui descendent de la montagne dans le petit matin et s'arrêtent dans les fermes pour faire sonner leur cloches et chanter leurs mélopées. Les chanteuses et chanteurs qui, spontanément, dans un bistrot de Fribourg, entonnent le Ranz des Vaches. Mais aussi les artistes d'une troupe d'opéra Kun Qu venus à Zurich pour nous faire découvrir l'une des plus anciennes formes d'opéra chinois, le forgeron marocain qui m'explique ce qui fait la particularité de son art, ou mes amis de Ouagadougou qui m'invitent à assister à la cérémonie du faux départ du Moro Naba, roi et gardien de la tradition, qui réunit chaque vendredi les dignitaires du peuple mossi.

Chacune de ces personnes a bien voulu partager avec moi quelque chose d'important pour elle, quelque chose qui fait partie de son identité, qui exprime son appartenance. Quelque chose que j'ai reçu et que j'ai relié à mes identités, à mes appartenances. Parfois nous nous sommes sentis proches, parfois très différents. Et c'est ce qui fait tout l'intérêt de l'échange. Un échange dont chacun ressort enrichi, parce que le plaisir, l'enthousiasme, la nostalgie, la curiosité mais aussi la perplexité ou le scepticisme sont des invitations au dialogue et à la réflexion.

J'aime les traditions d'ici parce que, comme le clocher de mon village, elles me sont familières et me rassurent. J'aime aussi les traditions d'ailleurs parce qu'elles me permettent d'entrevoir d'autres manières de faire et d'autres systèmes de valeurs, parce qu'elles me rappellent qu'il n'y a pas que mon clocher qui donne l'heure juste.

Depuis plus de 40 ans, le CIOFF s'engage à l'échelle mondiale pour la sauvegarde, la promotion et la diffusion des expressions culturelles traditionnelles, et donc pour la rencontre et l'échange à travers et autour de ces expressions. En publiant ses réflexions sur l'engagement des communautés et la viabilité des traditions dans notre pays, et en les assortissant d'un répertoire des traditions fribourgeoises, le CIOFF Suisse s'inscrit dans la même démarche d'ouverture, de partage et de dialogue, peut-être à l'ombre d'un clocher, d'ici, d'à côté ou d'ailleurs.

Madeleine Viviani
Secrétaire générale de la Commission suisse pour l'UNESCO

1. Le CIOFF-Suisse et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel

1.1. Introduction

En 1999, l'UNESCO a analysé l'échec de sa « Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire¹ ». Le Rapport final² a insisté sur les corrections à apporter à un futur projet de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) : « *Un argument important soulevé à propos du texte de la Recommandation est que celui-ci est trop intégré aux institutions de documentation et d'archivage et vise ainsi à protéger les produits plutôt que les producteurs de la culture traditionnelle. Il faut établir un équilibre entre la nécessité de documenter et celle de protéger les pratiques qui créent et nourrissent ce qui sera ensuite documenté. Les efforts de protection doivent, de ce fait, se centrer sur les collectivités elles-mêmes – Le moment est venu d'accorder à ceux dont les pratiques créent et nourrissent cette culture la représentation qu'ils méritent.* »³.

« Le patrimoine culturel immatériel est le produit de gens ordinaires.⁴ »

Le CIOFF-Suisse a donc estimé qu'un inventaire du patrimoine culturel immatériel devrait identifier prioritairement les acteurs du PCI, *les porteurs de tradition* comme les appellent les experts de l'UNESCO. En effet, identifier les porteurs des traditions vivantes en relation avec les genres d'expression auxquels ils s'associent eux-mêmes,

- ♦ c'est reconnaître le rôle essentiel des *gens ordinaires*⁵, c'est-à-dire de ceux qui créent, pratiquent et transmettent ce patrimoine, qui lui permettent de vivre et de se développer ;
- ♦ c'est admettre que le sentiment d'identité et de continuité des communautés respectives est vécu essentiellement par la mise en actes des expressions du patrimoine immatériel⁶;
- ♦ c'est assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et des individus et de les impliquer dans la gestion de ce patrimoine⁷.

Durant ces 12 dernières années, le CIOFF-Suisse a réalisé plusieurs projets relatifs à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel :

1. Une réflexion de fond sur le rôle du patrimoine culturel immatériel dans notre société
2. Une analyse des diverses composantes du patrimoine culturel immatériel
3. Un répertoire informatique suisse des porteurs de tradition
4. Un répertoire informatique cantonal des traditions vivantes
5. Une réflexion conceptuelle et opérationnelle sur la notion de viabilité des traditions vivantes.

Dès 2006, le CIOFF-Suisse s'est engagé auprès de la Commission suisse pour l'UNESCO et de l'Office fédéral de la culture pour contribuer au développement d'un concept global d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine immatériel en Suisse. Le présent rapport présente une synthèse des réflexions et des réalisations du CIOFF-Suisse à l'attention de la société civile, c'est-à-dire de toutes les personnes et institutions responsables et partenaires de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Suisse.

¹ UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire, Paris, 15 novembre 1989

² UNESCO, Évaluation globale de la Recommandation de 1989, Conférence du 27 au 30 juin 1999 à Washington

³ UNESCO, Rapport final de la conférence de Washington 1999, Agenda 5, point 11

⁴ Ghassan Salamé, Ministre de la culture du Liban, 2002

⁵ UNESCO, IIIème Table ronde des ministres de la culture, Istanbul, 16-17 septembre 2002

⁶ Jean-Claude Ruano-Borbalan (coord.), L'identité. L'individu, le groupe, la société. Édition Sciences humaines, Auxerre 1998, dans INTRODUCTION : La construction de l'identité, page 3

⁷ UNESCO, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, article 15

1.2. La lettre, le vocabulaire et l'esprit de la Convention

Dans son Rapport de recherche pour le Ministère de la Culture et de la Communication, «Les inventaires du patrimoine culturel immatériel. L'enjeu de la "participation" » (Paris 2008), Chiara Bortolotto distingue :

- ◆ Les inventaires dans la lettre de la convention
- ◆ Les inventaires dans le vocabulaire de la convention ➔ ANNEXE 1
- ◆ Les inventaires dans l' « esprit » de la convention.

L'auteure en tire plusieurs conclusions dont voici celles qui nous semblent les plus pertinentes du point de vue opérationnel :

« Si l'on s'en tient au texte officiel de la convention, les inventaires du PCI ne pourraient toutefois pas se concevoir seulement comme des outils d'identification d'éléments, comme dans une démarche classique d'inventaire. La convention demande qu'ils soient faits dans un but spécifique : la sauvegarde (à l'échelle nationale) et dans une manière précise : avec la participation des acteurs concernés auxquels la convention se réfère avec le terme de "communautés". » (Page 14)

«La distinction faite entre la "convention" et son "esprit" laisse entendre qu'au moins une partie du mandat à l'origine de la "fondation" du PCI pourrait ne pas être suffisamment explicite dans le texte.» – « Malgré le fait qu'il ne soit pas contraignant d'un point de vue juridique, l' "esprit" de la convention est donc complémentaire de son texte, car il explicite la mission de la convention. » (Page 15)

Dans son **Kit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, l'UNESCO rappelle avec insistance l'esprit de la Convention. Le dossier «Identifier et inventorier le patrimoine culturel immatériel», précise en effet que *« Malgré la liberté laissée aux États dans la manière d'inventorier le patrimoine culturel immatériel, la Convention impose plusieurs conditions, dont la plus importante est celle qui exige la participation des communautés. »* (Page 6)

Dans le même dossier, l'UNESCO ajoute que *«Souvent ils [les projets d'inventaire] ont été conçus par des organisations et des personnes extérieures aux communautés et n'ont pas été créés en vue d'assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, comme l'exige la Convention. »* (Pages 6-7)

1.3. Aperçu chronologique des études et réalisations du CIOFF-Suisse ➔ ANNEXE 2

Le tableau chronologique détaillé (1999-2011) est présenté dans l'Annexe 2. Thématiquement, les principales étapes réalisées par le CIOFF-Suisse peuvent être résumées comme suit :

ÉTUDES ET CONCEPTS OPÉRATIONNELS :

1999	Rapport final UNESCO de la Conférence d'évaluation de Washington	Analyse
2004	Le rôle du patrimoine culturel immatériel dans une société multiculturelle	Conférences
2006	Quel rôle pour la société civile en Suisse ?	Modération
2008	Que faut-il identifier par un inventaire pour assurer la viabilité du PCI ?	Publication
2008	Propositions pour l'inventorisation des traditions vivantes	Groupe de travail
2009	Quel inventaire pour quelle sauvegarde dans une société multiculturelle ?	Atelier internat.
2010	Les composantes du patrimoine culturel immatériel	Concept

RÉALISATION DES RÉPERTOIRES DU PCI :

Répertoire des porteurs de tradition	2000	Constitution du comité, élaboration du concept
	2003	Travaux de réalisation, enregistrements on-line
	2005	Publication sur Internet
Répertoire des experts	2006	Coordination CIOFF-Suisse – CIOFF-International
Répertoire des traditions vivantes FR	2010	Constitution du groupe de travail FFCC/CIOFF-Suisse, Élaboration du concept et du programme d'action
	2011	Enregistrement, mise en consultation, publication

2. Le rôle du patrimoine immatériel dans notre société multiculturelle

La diversité culturelle, le dialogue interculturel et le processus d'intégration sont devenus les enjeux politiques et socioculturels de toute société multiculturelle. Dès 1998/1999, le CIOFF-Suisse a donc entamé une réflexion globale pour appréhender, de manière pertinente et à la lumière des postulats actuels des sciences sociales, le rôle du patrimoine immatériel dans notre société.

2.1. La spécificité de la culture traditionnelle¹ : « un moyen de communication »

→ ANNEXE 3

Serge Monnier, professeur agrégé de philosophie, a consacré une étude à «La culture traditionnelle : Moyen de communication», conférence présentée lors du 33^e Congrès mondial du CIOFF au Puy-en-Velay/France. L'auteur estime qu'«*il est possible d'introduire parmi tous les éléments culturels, des traits distinctifs qui légitiment la reconnaissance d'une «culture traditionnelle» quant à son origine et quant à son ambition.*» (Page 3)

Les traits distinctifs de cette spécificité du patrimoine immatériel peuvent être résumés comme suit :

« *Facteur fondamental de l'identité, de l'unité et de sa continuité, la culture traditionnelle n'a pas l'ambition de s'étendre, de se répandre au point d'asphyxier et de supplanter les cultures des autres groupes. Ni impérialisme, ni volonté d'hégémonie, puisque la simple transposition de ces éléments culturels sous d'autres cieux et dans un autre milieu serait considérée comme une véritable trahison, voire comme une profanation. C'est pourquoi la culture traditionnelle ne cherche pas à séduire pour absorber, ni à s'imposer pour dominer.* » (Page 3)

L'auteur conclut : « *La culture traditionnelle est ouverte sur une universalité concrète dans laquelle tout être humain peut reconnaître et respecter ses possibilités les plus profondes. Et c'est à ce titre que la culture traditionnelle est véritablement humaniste et peut servir de propédeutique au dialogue franc et loyal auquel sont conviés tous les hommes de bonne volonté.* » (Page 5)

L'auteur considère que de par leur spécificité, les expressions du patrimoine immatériel sont un moyen privilégié de communication au service du dialogue entre les identités qui caractérisent la société multiculturelle. Il conclut : « *En effet écouter l'autre et accueillir sa pensée nécessite de le considérer à la fois comme égal en dignité, capable tout autant que nous de donner sens et valeur aux choses de la vie, et en même temps comme vraiment autre, porteur de richesse de l'humain encore inaperçue, sans quoi le dialogue demeurerait illusoire et ne serait qu'un monologue stérile replié sur lui-même.*» (Page 5)

Concept opérationnel du CIOFF Suisse relatif au dialogue interculturel :

1. De par sa spécificité, la culture traditionnelle est un des moyens privilégiés de communication au service du dialogue entre les identités qui caractérisent la société multiculturelle.
2. Les acteurs et les expressions de la culture traditionnelle peuvent être considérés comme des partenaires appropriés pour la mise en pratique du dialogue interculturel.

¹ Depuis sa fondation en 1946, l'UNESCO a utilisé les termes suivants pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui le patrimoine culturel immatériel :

1973 – 1989	Folklore	Demande de la Bolivie à l'UNESCO d'assurer une protection juridique du folklore (1973)
1989 – 2003	Culture traditionnelle et populaire	Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (1989)
Dès 2003	Patrimoine culturel immatériel	Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du PCI (2003)

2.2. Le processus d'intégration : pour une meilleure « compréhension d'autrui ». → ANNEXE 4

Ingrid Plivard, docteure en psychologie sociale, a consacré une étude à «L'influence des rencontres interculturelles sur le traitement de l'altérité et les stratégies identitaires», exposé présenté lors de la conférence culturelle internationale à l'occasion du 30^e anniversaire des Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg/Suisse en 2004.

L'auteure considère que les contacts interculturels, par ex. lors des festivals d'arts traditionnels, peuvent mettre en œuvre des stratégies identitaires permettant à l'individu de faire des ajustements identitaires, ceci pour dépasser les difficultés qui naissent de l'exposition à l'étrangeté d'autrui. Les principales étapes de ces stratégies identitaires sont :

La catégorisation sociale, c'est-à-dire d'accentuer la ressemblance entre les membres d'un même groupe par un *effet d'assimilation*, d'accentuer la différence entre eux et les membres d'un autre groupe par un *effet de contraste* dont il résulte la création de préjugés du genre « Tous pareils », et, par voie de conséquence, la négation des spécificités de l'individu.

La décentration qui consiste à réduire l'effet de catégorisation sociale et à reconnaître les spécificités de l'individu, à favoriser le partage des valeurs communes, à acquérir ce que l'auteure appelle une «compétence interculturelle» qui peut mener à la première étape du processus d'intégration, la réflexivité relativisante.

La réflexivité relativisante, à savoir une prise de conscience distanciée des caractéristiques culturelles d'autrui qui permet de les relativiser. C'est la première étape du processus d'intégration positif qui en compte trois : la réflexivité relativisante, la synthèse et l'intégration. Par « intégration » l'auteure entend « *l'acquisition d'un sentiment d'appartenance nouvelle sans perte des appartenances préalables* ».

(Page 8).

L'auteure conclut «*Nous faisons l'hypothèse que nos rencontres interculturelles vont initier des processus positifs. Plusieurs phénomènes peuvent alors survenir : des phénomènes de réflexivité relativisante, de synthèse et d'intégration. Ces trois phénomènes sont les étapes d'un même processus d'intégration. Les deux derniers cas étant plutôt le fait de contacts interculturels prolongés, nous pouvons dire que les spectateurs-participants se cantonneraient à la première étape.* »

(Page 7-8)

Concept opérationnel du CIOFF Suisse relatif au processus d'intégration :

1. Par décentration, les rencontres interculturelles peuvent influencer positivement la perception que l'individu a d'une autre culture et le mener à une meilleure compréhension d'autrui.
2. Les rencontres interculturelles peuvent influencer positivement les stratégies identitaires (le processus évolutif d'identité) en permettant à un individu de relativiser les traits culturels d'autrui (réflexivité relativisante), première étape du processus d'intégration.

Ces stratégies identitaires, qui peuvent initier un processus d'intégration, sont favorisées lorsque les rencontres interculturelles se déroulent dans un cadre de plaisir partagé, tels que les Festivals CIOFF.

Il est toutefois important de préciser que les expériences ont montré que la multiplication des rencontres interculturelles peut avoir des effets contraires.

2.3. Culture, cohésion sociale et réussite économique

Le CIOFF-Suisse n'a pas mené d'étude sur ce sujet. Nous considérons toutefois que la contribution du Conseil de l'Europe sur la culture et le développement en Europe constitue une base de réflexion pertinente sur le rôle économique de la culture traditionnelle dans notre société multiculturelle.

Nous n'avons pas la prétention de présenter une analyse d'un thème aussi complexe. Nous souhaitons simplement relever un point qui a particulièrement attiré notre attention dans la publication « La culture au cœur » éditée par le Conseil de l'Europe en mars 1998 :

« La culture au sens large est aujourd'hui au centre des projets de réforme gouvernementaux car les résultats de nombre de travaux de recherche récents nous ont montré que la culture est peut-être le facteur le plus important de l'équilibre entre la réussite économique à long terme et la cohésion sociale. L'erreur commune de la gauche étatiste et de la droite libérale a été précisément d'ignorer ce fait. »
« Cette ignorance ne constitue pas seulement un danger pour le patrimoine culturel, les traditions culturelles et les valeurs esthétiques mais risque de saper, et selon toute vraisemblance sape déjà de fait, les objectifs même de la croissance économique et les principes fondamentaux du développement durable. »

(Pages 35-36)

2.4. Conclusion

Les acteurs du patrimoine immatériel sont ceux qui créent, pratiquent et transmettent ce patrimoine (article 15 Convention). De par la spécificité de leurs expressions, ils sont les partenaires privilégiés du dialogue interculturel au service de la diversité culturelle et du processus d'intégration. Du point de vue conceptuel et global, le rôle du patrimoine immatériel dans une société multiculturelle peut donc être résumé comme suit :

Le rôle du patrimoine immatériel dans notre société multiculturelle :

- Le patrimoine immatériel en tant qu'expression d'identité et de continuité (art. 2.1. Convention),
- la spécificité du patrimoine immatériel en tant que moyen de dialogue interculturel ainsi que
- les rencontres interculturelles en tant qu'initiatrices potentielles d'un processus d'intégration

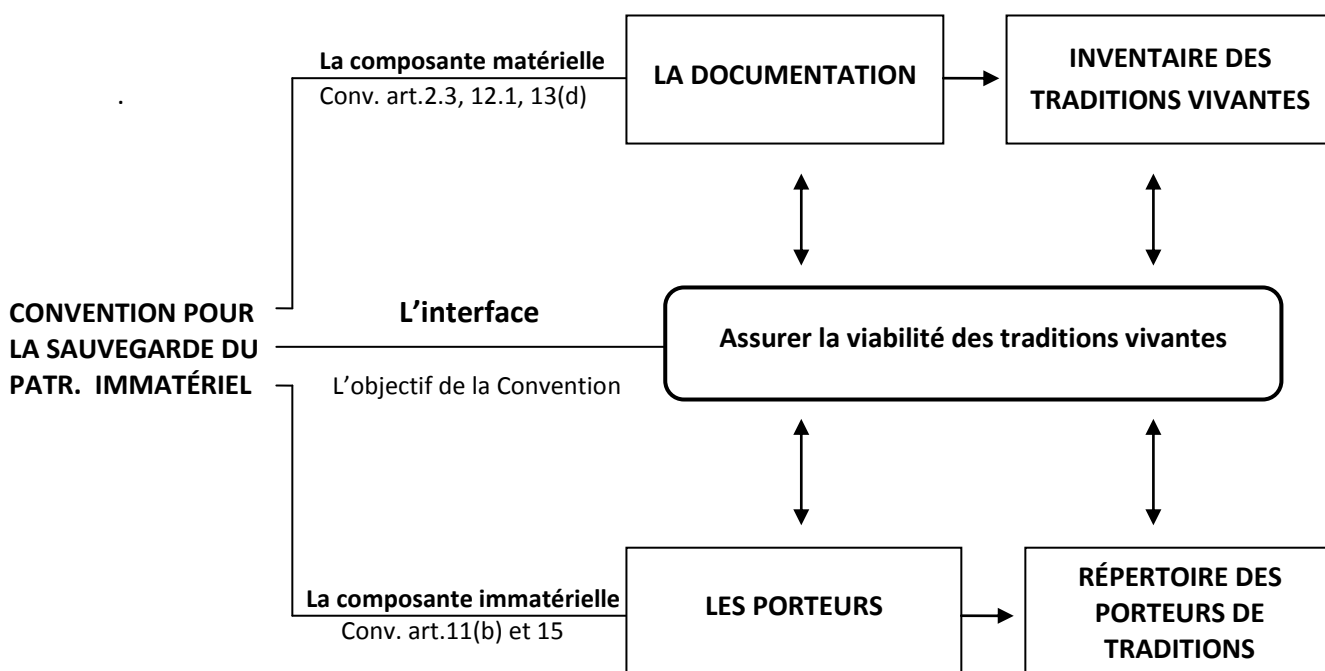
constituent des facteurs importants de l'équilibre entre la cohésion sociale et la réussite économique à long terme, étant donné que le sentiment d'identité, le dialogue interculturel et les processus d'intégration sont devenus les enjeux politiques et socioculturels de toute société multiculturelle et les éléments fondamentaux d'un développement durable.

3. Les composantes du patrimoine immatériel

➔ ANNEXE 5

Du point de vue conceptuel et opérationnel, le CIOFF-Suisse distingue les trois composantes suivantes relatives aux inventaires du patrimoine immatériel :

- ◆ La composante **matérielle** fondée sur l'identification des traditions,
- ◆ La composante **immatérielle** fondée sur l'identification des porteurs de tradition et
- ◆ Une **interface**, mettant en relation ces deux composantes dans le but d'assurer la viabilité des traditions vivantes.



Le CIOFF-Suisse considère en effet que la notion de viabilité est au cœur de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle repose sur une interface qui met en relations la composante **matérielle** (l'inventaire des traditions vivantes) et la composante **immatérielle** (le répertoire des porteurs de tradition) du patrimoine culturel immatériel. Chacune de ces trois composantes possède ses propres caractéristiques :

- | | | |
|---------------------------------------|----------------------------|--|
| 3.1. La composante matérielle: | <u>L'identification</u> : | nom, localisation géographique des traditions, communautés concernées, etc. |
| | <u>La documentation</u> : | descriptif, références etc. |
| 3.2. La composante immatér.: | <u>L'identification</u> : | les porteurs de traditions, les associations, etc. |
| | <u>La participation</u> : | aux décisions, à la gestion des inventaires du PCI |
| | <u>Les expressions</u> : | la pratique comme expression du sentiment d'identité et la transmission comme expression du sentiment de continuité. |
| 3.3. L'interface : | <u>La viabilité</u> : | son évaluation et sa catégorisation |
| | <u>Les besoins</u> : | les besoins intrinsèques de la viabilité
les besoins extrinsèques de la viabilité |
| | <u>La société civile</u> : | l'interface entre la composante conceptuelle et la composante opérationnelle de la viabilité. |

Suite à la ratification de la Convention du PCI par la Confédération le 16 juillet 2008, l'Office fédéral de la culture (OFC) a mis en place un groupe de travail pour la mise en application de la Convention. Le CIOFF-Suisse y a été représenté par son président qui y a participé à titre personnel.

4. Les réunions consultatives de l'Office fédéral de la culture

Quatre réunions ont eu lieu dans les locaux de l'Office fédéral de la culture à Berne les 17 avril, 12 juin, 27 août et 25 septembre 2008 pour élaborer un concept d'inventaire suisse du PCI.

4.1. Les thèmes

Le groupe de travail a discuté les buts et la forme de l'inventaire, l'identification du PCI, les critères du PCI pour la liste du PCI en Suisse (LIKE-S), le questionnaire (la fiche modèle), le résultat du test pratique du questionnaire, des questions relatives à la procédure: enregistrement, validation, mise à jour, etc., les intérêts des acteurs du PCI et les partenariats, les centres de compétences : sélection, nécessité, rôle, liste, etc. et, enfin, un projet de concept d'inventaire suisse comprenant les buts, la forme, les critères d'inscription, l'identification, la publication et le partenariat.

Sur proposition de l'OFC, plusieurs fiches-test d'enregistrement ont été remplies par deux membres du groupe de travail. Le président du CIOFF-Suisse a établi une fiche test sur « La Coraule fribourgeoise » et « La Grande coraule ».

4.2. Les contributions du CIOFF Suisse

Les contributions du CIOFF-Suisse au débat sur le projet final peuvent être résumées comme suit :

- > L'inventaire doit être un élément de sauvegarde, la sauvegarde doit donc être réévaluée
- > L'inventaire doit constituer une reconnaissance et une valorisation des praticiens
- > Le concept de publication Internet doit servir de manière spécifique à la sensibilisation
- > Les inventaires existants doivent être inclus dans la publication sur Internet
- > L'inventaire doit permettre de collecter des propositions de mesures de sauvegarde
- > Les centres de compétences doivent être à la disposition des acteurs du PCI
- > Le PCI doit être indiqué comme moyen de communication dans une société multiculturelle, comme contribution au processus d'intégration et au développement durable doit être indiqué.

5. Les propositions du CIOFF-Suisse pour l'inventorisation des traditions vivantes

5.1. L'évaluation de la viabilité des traditions enregistrées

Le concept présenté ci-après n'est qu'une première réflexion à caractère opérationnel qui peut servir de base de discussion pour l'élaboration d'une proposition opérationnelle plus pertinente !

Finalité

Selon les directives de l'OFC, l'établissement d'un inventaire de documentation (les fiches), comme l'inventaire d'identification d'ailleurs, ne peut pas être une fin en soi (kein Selbstzweck). Il devrait s'accompagner d'une évaluation du besoin de sauvegarde et d'une inscription de ce besoin dans l'inventaire.

Buts

L'évaluation du besoin de sauvegarde a pour but de mettre en évidence non seulement ce besoin mais aussi plus particulièrement le degré de nécessité voire d'urgence de cette sauvegarde. L'évaluation se fait à partir des données enregistrées dans la fiche de documentation.

Principe

Si la viabilité d'une expression du PCI dépend essentiellement de sa pratique et de sa transmission, la sauvegarde de celle-ci comprend aussi sa documentation. L'évaluation prend donc en considération les trois "piliers" de la sauvegarde d'une expression du PCI :

la documentation (D), la pratique (P) et la transmission (T).

Pondération

Pour tenir compte de la différence entre viabilité et sauvegarde, l'évaluation doit prendre en considération le rôle spécifique de chacun des 3 piliers de sauvegarde. Cela est possible en introduisant un multiplicateur de pondération (MdP), à savoir :

Pour la transmission (T) nous considérons un MdP = 3

Pour la pratique (P) nous considérons un MdP = 2

Pour la documentation (D) nous considérons le MdP = 1

Cela signifie que pour assurer la viabilité d'une expression du PCI (le but de la Convention), l'élément le plus important est la transmission (MdP 3), puis la pratique (MdP 2) et enfin la documentation (MdP 1).

Niveaux Chaque "pilier" de sauvegarde (T,P,D) est évalué selon 3 niveaux de réalisation:

Inexistant / Inconnu = 1 Insuffisant = 2 Suffisant = 3

L'appréciation du niveau est basée sur des critères reproductibles avec des réponses de type oui / non.

Exemple pour la *Coraule fribourgeoise* sur la base de la fiche-test d'inventaire établie pour l'OFC :

Résultat de l'évaluation : **Transmission:** inexistante = 1 = T1 x MdP 3

(Voir document) **Pratique:** insuffisante = 2 = P2 x MdP 2

Documentation: suffisante = 3 = D3 x MdP 1

Urgence

Le degré d'urgence est calculé sur la base des 3 critères (T, P et D) pour les 3 niveaux de réalisation avec leurs multiplicateurs de pondération respectifs. Il est exprimé par un **Indice** qui indique l'urgence des mesures de sauvegarde.

Indice

L'indice exprime le degré d'urgence pour la mise en application de mesures de sauvegarde appropriées. Le degré d'urgence va de < 1.5 (Besoin très urgent et général) à 3 (Besoin nécessaire et spécifique).

Classification: **Indice < 1.5** = Besoin **très urgent** de mesures de sauvegarde générales (T+P+D)

Indice 1.5 - 2 = Besoin **urgent** de mesures de sauvegarde générales (T+P+D)

Indice 2 - 2.5 = Besoin **très nécessaire** de mesures de sauvegarde spécifiques (T/P/D)

Indice 2.5 - 3 = Besoin **nécessaire** de mesures de sauvegarde spécifiques (T/P/D)

Exemple pour la *Coraule* : $\frac{T (1.1 \times 3) + P (2.5 \times 2) + D (2.5 \times 1)}{6} = \frac{10.8}{6}$ = **Indice 1.8**

Résultat

Chaque fiche de documentation indique le genre de besoin (transmission, pratique, documentation) ainsi que le degré d'urgence des mesures de sauvegarde à prendre pour assurer la viabilité des traditions répertoriées. Il est donc facile de différencier les expressions selon leurs besoins de mesures de sauvegarde.

5.2. La mise à jour régulière des inventaires

S'il est évident que cet inventaire doit être régulièrement *complété* par de nouvelles fiches, en quoi consiste *la mise à jour régulière* des fiches déjà établies?

Un élément important de cette mise à jour est sans doute la **réévaluation du besoin de sauvegarde**. Le calcul régulier de l'indice permet, pour chaque expression enregistrée, de constater la progression ou la régression de la viabilité et par conséquent d'adapter les mesures de sauvegarde. Progressivement les expressions les plus menacées de disparition (Indice 1 à 1.5) et soutenues par des mesures de sauvegarde appropriées sont donc appelées à quitter la zone "urgent". Un des principaux objectifs de la Convention de l'UNESCO est ainsi atteint.

5.3. La participation des centres de compétence en Suisse romande

Sur proposition de l'Office fédéral de la culture, le CIOFF-Suisse a établi une première liste des principaux centres de compétence et porteurs de savoirs en Suisse romande. Elle comprend des références sur la musique, le chant, la danse, les coutumes, les traditions orales, le théâtre et les jeux traditionnels, les langues régionales et le savoir-faire de l'artisanat.

5.4. Un portail Internet suisse global

La proposition du CIOFF-Suisse vise à créer un accès Internet multilingue unique aux éléments suivants :

- ◆ La documentation des **expressions** (les traditions) :
 - > Les inventaires cantonaux
 - > Les centres de compétence
 - > Les archives, recueils, collections, etc.
- ◆ L'identification des **porteurs** de traditions :
 - > Le répertoire des porteurs et des associations
 - > Le répertoire des experts
 - > Les Trésors Humains Vivants (Programme UNESCO)

L'inventaire de <u>documentation des traditions vivantes</u>	
Les expressions et les savoir-faire	Musique, chant, danse, théâtre, jeux, contes, parler régional, savoir-faire de l'artisanat, costume, coutumes, cuisine locale
Les centres de compétence	Portail Internet d'accès informatique aux centres de recherche, d'enseignement et de formation
Portail de documentation	Accès Internet aux archives, recueils, collections, etc. Accès Internet aux musées, espaces culturels, etc.

Le répertoire d'<u>identification des porteurs de tradition</u>	
Les porteurs de tradition et les associations	Musique, chant, danse, théâtre, jeux, contes, parler régional, savoir-faire de l'artisanat, costumes, coutumes, cuisine locale
Map of competencies : Répertoire des experts	Compétences en patrimoine immatériel et diversité Compétences en expressions traditionnelles
Les «Trésors Humains Vivants»	Les Trésors Humains Vivants sont des personnes qui possèdent à un haut niveau les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour interpréter ou recréer des éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel.

6. La participation des communautés à l'identification des traditions vivantes

6.1. INTRODUCTION

En 2008, le Parlement suisse a ratifié la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). La Confédération s'est ainsi engagée, entre autre, à réaliser un **Inventaire suisse du PCI**, projet qui a été présenté aux médias le 2 septembre dernier à Berne et qui peut être consulté sur Internet à l'adresse www.lebendige-traditionen.ch.

Cet inventaire est établi en collaboration avec les départements cantonaux des affaires culturelles. Le canton de Fribourg a confié le pilotage de cet inventaire au Musée gruérien à Bulle. Il est sans doute dans l'intérêt de la FFCC de s'intéresser à cette réalisation et, si possible, d'en être un des partenaires.

Le 25 novembre 2010, le Comité de la FFCC a donc décidé de réaliser une journée de travail en collaboration avec le CIOFF Suisse pour établir une liste des traditions vivantes dans le canton de Fribourg. En effet, l'UNESCO stipule que « **Les communautés elles-mêmes doivent prendre part à l'identification et à la définition du patrimoine culturel immatériel : ce sont elles qui décident quelles pratiques font partie de leur patrimoine culturel.** »
Kit-UNESCO 2009

Cette journée de travail a eu lieu le 15 janvier 2011 à Cormagens. Il en résulte le projet de **Répertoire fribourgeois des traditions vivantes** auquel tous les membres de la FFCC sont appelés à collaborer.

Avec vous nous espérons réaliser un outil et un partenariat de sauvegarde des traditions vivantes relatif aux porteurs de tradition, c'est-à-dire à ceux qui, dans le canton de Fribourg, créent, pratiquent et transmettent ce patrimoine.

Pour la **FFCC** : Brigitte Roggo, Co-Présidente
Willy Audergon, Co-Président

Pour le **CIOFF** : Cyrill Renz, Président
Sara Grignoli, Stagiaire, Uni-NE

6.1. EINLEITUNG

Im 2008 hat das schweiz. Parlament die UNESCO-Konvention zur Bewahrung des immateriellen Kulturerbes (IKE) ratifiziert. Die Eidgenossenschaft hat sich somit u.a.verpflichtet, ein schweizerisches Inventar des IKE zu erstellen, das den Medien am 2. September 2010 in Berne vorgestellt wurde und auf Internet über www.lebendige-traditionen.ch konsultiert werden kann.

Dieses Inventar wird in Zusammenarbeit mit den kantonalen Ämtern für Kulturelles realisiert. Der Kanton Freiburg hat die Leitung dieses Inventars dem Greyerzer Museum übertragen. Es liegt sicher im Interesse der FTV sich mit dieser Realisation zu beschäftigen und, wenn möglich, als Partner zu wirken.

Am 25. Nov. 2010 hat der Vorstand der FTV daher beschlossen mit dem CIOFF Schweiz eine Arbeitstagung durchzuführen, um eine Liste der lebendigen Traditionen im Kanton Freiburg zu erstellen. In der Tat regt die UNESCO an, dass **“Die Gemeinschaften selber teilnehmen müssen and der Identifikation und der Definition des immateriellen Kulturerbes: sie sin des die bestimmen, welche Praktiken teil ihres Kulturerbes sind.”**
UNESCO-Kit 2009

Diese Tagung hat am 15. Januar 2011 in Cormagens stattgefunden. Daraus erfogt das Projekt **“Freiburger Verzeichnis der lebendigen Traditionen”** bei dem alle Mitglieder der FTV zur Mitarbeit eingeladen sind.

Mit Ihnen zusammen hoffen wir, ein Mittel und eine Partnerschaft zu schaffen zur Bewahrung der lebendigen Traditionen bezüglich der Traditionsträger, dh. jener die im Kanton Freiburg dieses Kulturerbe schaffen, pflegen und weitergeben.

Für die **FTV** : Brigitte Roggo, Ko-Präsidentin
Willy Audergon, Ko-Präsident

Für den **CIOFF**: Cyrill Renz, Präsident
Sara Grignoli, Praktikum, Uni-NE

6.2. OBJECTIFS ET MÉTHODE

L'objectif de cette liste est l'identification de toutes les traditions vivantes du canton de Fribourg reconnues par les communautés ou groupes concernés comme faisant partie de leur patrimoine culturel ainsi que l'évaluation de leur viabilité. Elle inclut aussi le répertoire fribourgeois des praticiens et de leurs associations culturelles, partenaires explicites de la mise en œuvre de la Convention.

Les traditions des régions francophones sont enregistrées en français, celles des régions germanophones en allemand. Elles sont classées dans l'ordre des cinq domaines d'expression du patrimoine culturel immatériel mentionnés à l'art. 2.2 de la Convention de l'UNESCO avec, en plus, les espaces culturels y relatifs.

Dans sa finalité, ce répertoire cantonal (liste aussi exhaustive que possible des traditions vivantes) se veut un document de référence, représentatif des communautés concernées, pour la réalisation des inventaires cantonaux du patrimoine immatériel.

6.3. MISE EN CONSULTATION

Le projet de Répertoire est mis en consultation auprès de tous les membres de la FFCC pour :

- ◆ Compléter la liste des traditions vivantes ;
- ◆ Remplir pour les traditions vivantes les rubriques encore vides ;
- ◆ Modifier ou compléter les rubriques de traditions vivantes déjà enregistrées ;
- ◆ Proposer des modifications ou améliorations au sujet de la méthode de travail ou du contenu du répertoire ;
- ◆ Commenter la démarche FFCC/CIOFF.

Contacts extérieurs

Si nécessaire, contactez des porteurs de traditions extérieurs à votre groupe pour enrichir davantage cette liste fribourgeoise des traditions vivantes !

**Merci
de votre précieuse collaboration !**

6.2. ZIELE UND METHODE

Ziel dieser Liste ist die Identifizierung aller lebendigen Traditionen des Kantons Freiburgs die die betroffenen Gemeinschaften oder Gruppen als Bestandteil ihres Kulturerbes verstehen und die Ermittlung ihrer Lebensfähigkeit. Sie beinhaltet ebenfalls das Freiburger Repertoire der Traditionsträger und ihrer kulturellen Verbände, ausdrückliche Partner der Umsetzung der Konvention.

Die Traditionen der welschen Regionen sind auf Französisch, die der deutsch-sprachigen Regionen auf Deutsch registriert. Sie sind nach den fünf Bereichen des immateriellen Kulturerbes geordnet (Art. 2.2. der UNESCO-Konvention) mit, zusätzlich, den dazugehörigen Kulturräumen.

Dieses kantonale Verzeichnis (möglichst vollständige Liste der lebendigen Traditionen) versteht sich als ein Bezugsdokument, repräsentativ für die betroffenen Gemeinschaften, für die Erstellung der kantonalen Inventare des immateriellen Kulturerbes.

6.3. VERNEHMLASSUNG

Das Projekt des Verzeichnisses geht zu allen Mitgliedern der FTV in die Vernehmlassung, zur

- ◆ Ergänzung der Liste der Traditionen ;
- ◆ Redaktion der noch leeren Felder von bereits aufgenommenen lebendigen Traditionen ;
- ◆ Abänderung oder Ergänzung der Felder von bereits aufgenommenen lebendigen Traditionen ;
- ◆ Vorschlag von Änderungen oder Verbesserungen zur Methode oder zum Inhalt des Verzeichnisses ;
- ◆ Kommentierung des Vorgehens der FTV/CIOFF.

Auswärtige Kontakte

Um diese Freiburgerliste der lebendigen Traditionen zu bereichern nehmen Sie wenn nötig mit Traditionsträgern ausserhalb Ihrer Gruppe Kontakt !

**Danke
für Ihre geschätzte Mitarbeit !**

7.1 Introduction

Le partenariat du CIOFF-Suisse avec la Fédération Fribourgeoise du Costume et des Coutumes (FFCC) a permis d'associer plus d'un millier de porteurs de tradition du pays de Fribourg à la réalisation de ce répertoire cantonal. Bien sûr, la plupart n'ont pas pris la parole ou la plume à titre individuel, mais tous y ont été associés directement ou indirectement par leurs sociétés ou leurs associations.

La réalisation de ce répertoire a eu lieu entre le 15 janvier et le 30 mars 2011 et comprend quelque 100 traditions vivantes. Il se veut aussi exhaustif que possible et représentatif des nombreuses communautés concernées. Dans sa finalité, ce répertoire devrait donc servir de document de référence pour la réalisation des inventaires cantonaux du patrimoine immatériel, même s'il s'agit d'un document en constant développement.

Ce projet n'aurait pas pu être réalisé sans la participation compétente de nombreuses personnes bénévoles et sans la collaboration efficace de Mlle Sara Grignoli, stagiaire de recherche de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel auprès du CIOFF-Suisse. Nous leur exprimons à tous nos plus vifs remerciements.

7.1 Einleitung

Die Partnerschaft des CIOFF-Schweiz mit der Freiburgischen Trachtenvereinigung (FTV) hat uns ermöglicht, mehr als tausend Traditionsträger des Freiburgerlandes beim Erstellen dieses kantonalen Verzeichnisses miteinzubeziehen. Selbstverständlich haben sich die meisten nicht persönlich ausgesprochen, aber alle wurden direkt oder indirekt über ihre Vereine oder über ihre Verbände angesprochen.

Dieses Verzeichnis wurde zwischen dem 15. Januar und dem 30. März 2011 erstellt und umfasst zirka 100 lebendige Traditionen. Es hat den Anspruch, möglichst vollständig zu sein und repräsentativ für viele betroffenen Gemeinschaften. In der Zweckbestimmung versteht sich dieses Verzeichnis also als ein Bezugsdokument zur Erstellung kantonalen Inventare des immateriellen Kulturerbes, obwohl es in ständiger Entwicklung steht.

Ohne die fachkundige Teilnahme vieler freiwilliger Leute und ohne die effiziente Mitarbeit von Frl. Sara Grignoli, Forschungspraktikantin des Instituts für Ethnologie der Universität Neuenburg beim CIOFF-Schweiz, hätte dieses Projekt nicht verwirklicht werden können. Ihnen allen gilt unser aufrichtiger Dank.

7.2. CRITÈRES D'ENREGISTREMENT

Le principe d'identification et de reconnaissance du patrimoine culturel selon l'UNESCO :

«Les communautés elles-mêmes doivent prendre part à l'identification et à la définition du patrimoine culturel immatériel... ». « Sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine. » Kit UNESCO, Septembre 2009

Les 2 langues d'un enregistrement :

Les traditions vivantes des régions francophones sont enregistrées en français, celles des régions germanophones le sont en allemand.

Les 3 conditions à l'enregistrement :

1. Répondre aux 4 caractéristiques de la Convention ;
2. Relever d'un des 5 domaines de la Convention ;
3. Être identifié sur la base de 6 éléments.

Les 4 caractéristiques des traditions vivantes :

1. Elles sont reconnues par les communautés comme faisant partie de leur patrimoine ;
2. Elles sont transmises de génération en génération ;
3. Elles sont recrées en permanence;
4. Elles procurent aux communautés un sentiment d'identité et de continuité.

Les 5 domaines d'expression des traditions vivantes:

1. Les traditions et expressions orales ;
2. Les arts du spectacle ;
3. Les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
4. Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
5. Les savoir-faire de l'artisanat traditionnel.

Les 6 éléments d'enregistrement dans la liste FR :

L'enregistrement dans la liste FR comprend les six éléments d'identification suivants :

1. Le nom de la tradition
2. La localisation géographique
3. La communauté concernée¹
4. La description de la tradition
5. Les praticiens et leurs associations
6. L'évaluation de la viabilité

¹ On entend par communauté les individus qui ont un sentiment d'appartenance à un même groupe. Ceci peut s'exprimer p.ex. par *un sentiment d'identité* ou *un comportement commun*, ainsi que par *des activités et un territoire*. UNESCO, réunion d'experts, août 2002

La Convention UNESCO 2003 et le Kit UNESCO 2009 ne définissent pas la notion de communauté.

7.2. AUFNAHMEKRITERIEN

Der Grundsatz der UNESCO zur Identifikation und zur Anerkennung des Kulturerbes :

«Die Gemeinschaften selber müssen an der Identifikation und Definition des immateriellen Kulturerbes teilnehmen,..... » «Ohne ihre Meinung kann niemand an ihrer Stelle entscheiden, ob eine Ausdrucksform oder Praktik zu ihrem Erbe gehört.» UNESCO-Kit, September 2009

Die 2 Sprachen der Aufnahme :

Die lebendigen Traditionen der deutschsprachigen Regionen werden in Deutsch, die der welschen Regionen in Französisch aufgenommen.

Die 3 Aufnahmebedingungen :

1. Den 4 Merkmalen der Konvention genügen ;
2. Einem der 5 Bereiche der Konvention angehören;
3. Nach 6 Grundelementen identifiziert werden.

Die 4 Merkmale der lebendigen Traditionen :

1. Sie werden von den Gemeinschaften als Bestandteil ihres Kulturerbes angesehen ;
2. Sie werden von einer Generation an die nächste weitergegeben ;
3. Sie werden fortwährend neu geschaffen ;
4. Sie vermitteln den Gemeinschaften ein Gefühl von Identität und Kontinuität.

Die 5 Bereiche der lebendigen Traditionen :

1. Mündlich überlieferte Traditionen;
2. Dartsellende Künste;
3. Gesellschaftliche Praktiken, Rituale, Feste;
4. Wissen und Praktiken im Umgang mit der Natur und dem Universum ;
5. Fachwissen über traditionelle Handwerkstechniken.

Die 6 Aufnahme-Elemente der FR-Liste :

Die Aufnahme in die FR-Liste umfasst folgende sechs Identifikationselemente :

1. Der Name der Tradition
2. Der geographische Ort
3. Die betroffene Gemeinschaft¹
4. Die Beschreibung der Tradition
5. Die Praktiker und ihre Verbände
6. Die Ermittlung der Lebensfähigkeit

¹ Unter Gemeinschaft versteht man die Individuen, die eine Zugehörigkeit zu einer gleichen Gruppe empfinden. Das kann sich ausdrücken z.B. durch *ein Gefühl von Identität* oder *einem gemeinsamen Verhalten*, sowie durch *Aktivitäten und einem Gebiet*. UNESCO, Expertentagung, 2002
Übers. C.Renz)

Die UNESCO-Konvention 2003 und das UNESCO-Kit 2009 definieren den Begriff Gemeinschaft nicht.

7.3. RÉPERTOIRE FRIBOURGEOIS DES TRADITIONS VIVANTES

7.3. FREIBURGER VERZEICHNIS DER LEBENDIGEN TRADITIONEN

Table des matières

Inhaltsverzeichnis

1. LES TRADITIONS ET EXPRESSIONS ORALES

2. LES ARTS DU SPECTACLE

- 2.1 Musique
- 2.2 Chant
- 2.3 Danse
- 2.4 Théâtre

3. LES PRATIQUES SOCIALES, RITUELS ET ÉVÉNEMENTS FESTIFS

- 3.1 Pratiques sociales / Les Coutumes
- 3.2 Rituels
- 3.3 Événements festifs
- 3.4 Jeux traditionnels

4. LES CONNAISSANCES ET LES PRATIQUES CONCERNANT LA NATURE ET L'UNIVERS

5. LES SAVOIR-FAIRE LIÉS À L'ARTISANAT TRADITIONNEL

- 5.1 Bois
- 5.2 Costume régional
- 5.3 Cuir
- 5.4 Cuisine régionale
- 5.5 Métal
- 5.6 Papier
- 5.7 Pierre
- 5.8 Terre cuite
- 5.9 Végétal
- 5.10 Verre

6. LES ESPACES CULTURELS ASSOCIÉS

1. MÜNDLICH ÜBERLIEFERTE TRADITIONEN UND AUSDRUCKSWEISEN

2. DARSTELLEND KÜNSTE

- 2.1 Musik
- 2.2 Gesang
- 2.3 Tanz
- 2.4 Theater

3. GESELLSCHAFTLICHE PRAKTIKEN, RITUALE UND FESTE

- 3.1 Gesellschaftliche Praktiken, Bräuche
- 3.2 Rituale
- 3.3 Feste
- 3.4 Überlieferte Spiele

4. WISSEN UND PRAKTIKEN IM UMGANG MIT DER NATUR UND DEM UNIVERSUM

5. FACHWISSEN ÜBER TRADITIONELLE HANDWERKSTECHNIKEN

- 5.1 Holz
- 5.2 Regionale Tracht
- 5.3 Leder
- 5.4 Regionale Küche
- 5.5 Metall
- 5.6 Papier
- 5.7 Stein
- 5.8 Tonerde
- 5.9 Pflanzen
- 5.10 Glas

6. DIE DAZUGEHÖRIGEN KULTURRÄUME

Liste détaillée des traditions vivantes enregistrées : Voir Annexe 6

Ausführliche Liste der registrierten lebendigen Traditionen : Siehe Anhang 6

8. Le concept global du répertoire des porteurs de tradition

→ Annexe 7

Ce répertoire a été développé en réponse directe aux recommandations de l'UNESCO visant à valoriser, préserver et revitaliser le patrimoine culturel immatériel d'un pays, d'une région ou d'une communauté.

8.1. Les objectifs

Le Répertoire informatique du patrimoine culturel immatériel se veut un outil pour faciliter l'information et les échanges sur les expressions de la culture traditionnelle. Il a été créé dans le but de valoriser, de préserver et de revitaliser le patrimoine immatériel. Toutes les informations enregistrées sont collectées directement auprès des porteurs de savoir et de tradition. Elles vont donc refléter leur diversité culturelle et les multiples expressions de leur identité tout en les sensibilisant à la richesse et à la valeur de leur patrimoine.

Programme de réalisation

2000-2001	Analyse de faisabilité Répertoire Suisse romande
2002-2003	Analyse de scalabilité Répertoire national suisse
2003-2005	Enregistrements, formation
Dès 2006	Standby

8.2. Le contenu

Le Répertoire informatique se présente comme une interface entre :

- Les genres d'expression : Musique, chant, danse, théâtre, jeux, parler régional, coutumes, savoir faire de l'artisanat, cuisine régionale, etc.
- Les formes d'expression : Individus, groupes, amateurs, professionnels, enfants, jeunes, adultes
- Les types d'expression : Transmission de la culture, notamment par des cours, ateliers ou conférences, documentation, publications, etc.
- Les acteurs du patrimoine : Les porteurs de tradition et les associations engagées dans ces activités. Le répertoire comprend également des critères artistiques qui, entre autres, mettent en évidence les compétences des acteurs.

8.3. Les fonctions

Le programme informatique comprend, entre autres, les 14 fonctions suivantes :

- ◆ Enregistrement des données
- ◆ Validation des données
- ◆ Protection des données
- ◆ Gestion du répertoire
- ◆ Contrôle de gestion
- ◆ Messagerie on-line
- ◆ Statistiques
- ◆ Instruction (mode d'emploi)
- ◆ Entraînement pour collaborateurs
- ◆ Test de développement
- ◆ Aide à l'utilisation
- ◆ Recall pour mise à jour régulière
- ◆ Archivage pour la recherche
- ◆ CD-Interne

9. Les répertoires des porteurs de tradition réalisés et gérés par le CIOFF-Suisse



A ce jour, deux répertoires ont été réalisés : Le répertoire international CULTURALDIVERSITY
Le répertoire pilote suisse EDELWEISS

9.1. Le répertoire international des porteurs de tradition

→ Annexe 8

Le Répertoire international a été conçu sous forme électronique afin d'être accessible à tous. Il est transférable et répliquable à l'envi et peut être aisément adapté aux besoins spécifiques de chaque pays, de chaque communauté.

Accès : www.culturaldiversity.cioff.ch

Langues : Anglais, Français et Espagnol

Structure : Les unités de *Cultural Diversity* sont les Répertoires nationaux avec un accès national.

Enregistrem. : Gratuit, en ligne via accès national

Mise à jour : Un programme e-mail met à jour les enregistrements tous les deux ans

Synergie : *Cultural Diversity* comprend également un Répertoire des experts

Patronage : Commission suisse pour l'UNESCO

9.2. Le répertoire pilote suisse des porteurs de tradition

→ Annexe 9

Le Répertoire suisse représente en quelque sorte la réalisation pilote pour les répertoires nationaux prévus. Il a été mis en ligne en 2005.

Accès : www.edelweiss.cioff.ch

Langues : Français, Allemand, Italien, Romanche, Anglais, Espagnol

Gestion : Le Répertoire est géré par une entreprise d'entraînement

Patronage : Office fédéral de la culture

10. La participation des communautés à l'identification des porteurs de tradition

10.1. Le commentaire de Chiara Bortolotto

Dans son Rapport de recherche déjà cité au chapitre 1.2., Chiara Bortolotto a analysé le concept d'inventorisation réalisé par le CIOFF-Suisse, dont voici les principales considérations :

« La question de la participation est abordée de façon encore plus directe par l'inventaire créé par la section suisse du Conseil international des arts traditionnels (CIOFF), une ONG en relation formelle de consultation avec l'UNESCO. Cet inventaire est développé, dès 1999, sur la base du rapport final de la conférence organisée à Washington par l'UNESCO et la Smithsonian Institution (Seitel 2001). [...] Comme le projet écossais, cet inventaire prévoit en effet que les acteurs entrent eux-mêmes les informations nécessaires pour les identifier, mais, cette fois, sans la médiation de compilateurs autorisés. [...] Comme c'est le cas du projet écossais, cette démarche présuppose donc une autonomisation préalable de la valeur culturelle des pratiques "traditionnelles" qui pour être inventoriées doivent d'abord être objectivées comme "biens culturels" par leurs porteurs. Ces derniers seraient par conséquent déjà éveillés à une certaine "conscience patrimoniale". [...] Cette perspective rejoint en effet celle mise en avant par les experts de la Smithsonian Institution qui ont alimenté la réflexion qui a accompagné la création de la convention. »

« Les inventaires du patrimoine culturel immatériel »
Troisième partie : La question de la participation
3. L'inventaire du CIOFF suisse, pages 55-56, Paris 2008

10.2. Le commentaire de Marc-Antoine Camp

En Suisse, Marc-Antoine Camp, Directeur de l'« Institute for Studies in Music Education » de la Haute École de Lucerne et Directeur de projet de la Liste du patrimoine culturel immatériel en Suisse a analysé le Répertoire réalisé par le CIOFF-Suisse. Dans son rapport à l'Office fédéral de la culture il estime que *«Bei der Erstellung einer schweizerischen Inventarliste wäre der von CIOFF gewählte Ansatz weiter zu entwickeln. Dieser ist auf die schweizerische Situation angepasst, stützt sich auf die Initiative interessierter Kreise ab, ist kostengünstig und könnte zu einer Informationsplattform des IKE in der Schweiz werden. »*

Rapport à l'Office fédéral de la culture, août 2006

11. La participation des experts en culture traditionnelle et populaire et le CIOFF

« Si la participation des acteurs sociaux est de plus en plus intégrée à l'application des politiques culturelles internationales, les instances institutionnelles demeurent cependant des référents incontournables. La médiation de l'ethnologue est alors indispensable pour assurer la collaboration entre communautés et institutions. Sa posture se doit cependant de s'adapter à ce changement de perspective car la reconnaissance patrimoniale ne passe plus exclusivement par une appréciation scientifique. »

Chiara Bortolotto,
« Les inventaires du patrimoine culturel immatériel », page 5

Il y a plus de 10 ans, le CIOFF-International a donc réalisé un **Répertoire informatique international des experts en culture traditionnelle et populaire** qui comprend pour chaque expert les informations suivantes :

- ♦ La **formation** professionnelle
- ♦ Les **compétences** en culture traditionnelle et populaire
- ♦ Les **activités** personnelles
- ♦ Les **relations** professionnelles

Chaque grille d'enregistrement est accompagnée d'une fiche signalétique / CV

Publié dans les trois langues de travail du CIOFF, Anglais, Français et Espagnol, ce répertoire peut être consulté sous l'adresse : <http://www.culturaldiversity.cioff.ch/fr/index.html>

Ce répertoire informatique *en développement* est géré par la Commission culturelle du CIOFF-International.

TROISIÈME PARTIE: **L'INTERFACE : LA VIABILITÉ DES TRADITIONS**

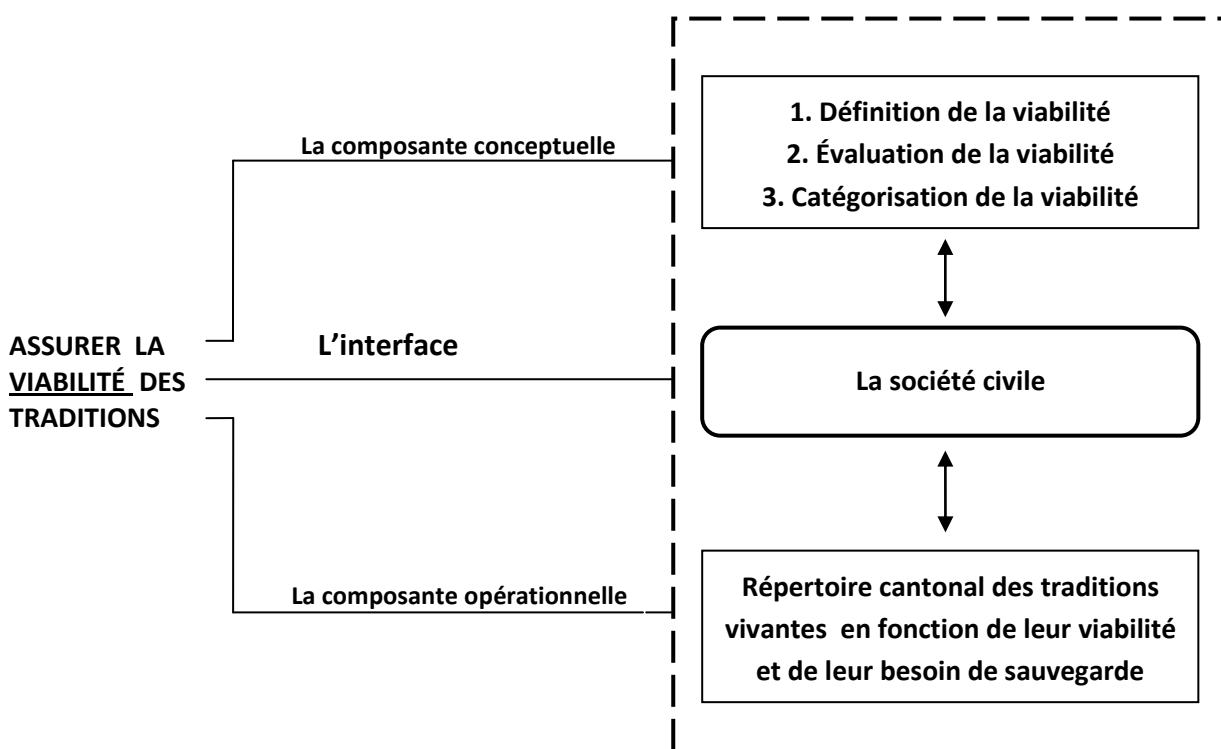
Proposition : L'évaluation de la viabilité des traditions vivantes

12. La viabilité des traditions

→ Annexe 10

Le terme de *viabilité* n'est mentionné qu'une seule fois dans la Convention de l'UNESCO, à l'article 2.3 ; sans définition ni description. Pour appréhender de manière pertinente la notion de viabilité, le CIOFF-Suisse s'est associé à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel en proposant une réflexion approfondie sur la notion de viabilité et sur son application aux expressions du patrimoine immatériel, en particulier sur les thèmes suivants :

- 12.1. La composante **conceptuelle** : La définition de la viabilité
L'évaluation de la viabilité
La catégorisation de la viabilité
- 12.2. La composante **opérationnelle** : Le Répertoire fribourgeoise des traditions vivantes :
- Évaluation de la viabilité des traditions vivantes
- Mise à jour de l'évaluation de la viabilité après 5 ans
- 12.3. L'**interface** : La société civile



13. Les conditions de la viabilité

Pour assurer la sauvegarde des expressions du patrimoine immatériel, le CIOFF-Suisse considère que l'on peut résumer comme suit les conditions intrinsèques et extrinsèques de la viabilité :

13.1. Les conditions **intrinsèques** de la viabilité :

- ◆ Le statut de patrimoine revendiqué en vertu d'une certaine conscience patrimoniale
- ◆ La pratique, c.à.d. la mise en acte, renforçant le sentiment d'identité de la communauté concernée
- ◆ La transmission intergénérationnelle

13.2. Les conditions extrinsèques de la viabilité :

- ◆ La documentation
- ◆ La valorisation comprenant l'identification, la reconnaissance, la promotion, la diffusion, etc.
- ◆ La communication vers le public, en particulier sur la fonction du PCI dans la société

14. La participation des porteurs de tradition et de la société civile à la sauvegarde du PCI

Au stade actuel de notre réflexion, le CIOFF-Suisse considère que le rôle des porteurs de tradition et de la société civile dépend principalement du besoin de sauvegarde de chaque tradition vivante.

Exemple de traditions vivantes qui ont besoin de sauvegarde : Appenzell: *Les Ratzliedli*
Fribourg: *La Coraule*

Exemple de traditions vivantes sans besoin de sauvegarde : Appenzell: *Les Sylvesterkläuse*
Fribourg: *La Saint-Nicolas*

En fonction du besoin de sauvegarde, les objectifs et les stratégies peuvent être différenciés de la manière suivante :

14.1. Le rôle des acteurs de la sauvegarde du PCI pour les expressions qui ont besoin de sauvegarde :

<u>OBJECTIFS:</u>	<u>STRATÉGIES:</u>	<u>COMPOSANTES:</u>
Assurer la viabilité des expressions du PCI	1. Identifier les acteurs du PCI 2. Valoriser les expressions du PCI 3. Promouvoir les événements 4. Transmettre aux jeunes	Sentiments d'Identité Conscience patrimoniale Mise en acte Sentiment de continuité

14.2. Le rôle de la société civile active dans le PCI pour une société multiculturelle :

<u>OBJECTIFS:</u>	<u>STRATÉGIES:</u>	<u>COMPOSANTES:</u>
Contribution au Processus d'intégration	<u>Les rencontres interculturelles</u> Les stratégies identitaires	Les individus
Contribution au Dialogue interculturel	<u>La spécificité des expressions du PCI</u> Un moyen de communication	La société multiculturelle
Reconnaissance et Valorisation du PCI	<u>Le répertoire des acteurs du PCI</u> L'identification	Les expressions du PCI
Croissance économique et Développement durable	<u>Les savoirs et savoir-faire du PCI</u> La transmission	Les pratiques du PCI

1. L'esprit de la Convention

« Le discours de l'UNESCO, véhiculé par l'"esprit" de la convention, semble en revanche insister notamment sur l'importance de la "participation" active des porteurs du PCI dans l'identification du PCI. Les acteurs principaux de toute intervention de sauvegarde, y compris la création d'inventaires, semblent désormais être les communautés des praticiens et des porteurs du PCI plutôt que les détenteurs institutionnels d'un savoir spécialisé. »

Chiara Bortolotto,

« Les inventaires du patrimoine culturel immatériel », page 12

Depuis 1999, l'esprit de la Convention guide l'engagement du CIOFF-Suisse en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en relation *directe* avec les porteurs de tradition comme partenaires naturels de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO.

2. La méthode de travail préconisée et réalisée par le CIOFF-Suisse

La démarche du CIOFF-Suisse et ses réalisations peuvent être résumées comme suit :

❶ Réalisation d'études de référence et de concepts opérationnels

Buts : ♦ Appréhender le rôle du patrimoine culturel immatériel dans notre société multiculturelle ;
 ♦ Analyser la relation entre les diverses composantes du patrimoine culturel immatériel ;
 ♦ Développer des concepts de type opérationnels pour la mise en œuvre de la Convention.

❷ Réalisation du Répertoire national des porteurs de tradition (Composante immatérielle du PCI)

Buts : ♦ Identifier les praticiens pour valoriser, préserver et revitaliser le patrimoine immatériel ;
 ♦ Associer les porteurs de tradition à l'identification des traditions vivantes ;
 ♦ Faire participer les porteurs de tradition à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Ce répertoire a été réalisé sous forme électronique afin d'être accessible à tous. Il est transférable et répliquable à l'envie et peut être aisément adapté aux besoins spécifiques de chaque pays, de chaque communauté.

❸ Réalisation du Répertoire cantonal des traditions vivantes (Composante matérielle du PCI)

Buts : ♦ Identifier les traditions vivantes du canton de Fribourg en partenariat avec les porteurs de tradition de la Fédération Fribourgeoise du Costume et des Coutumes (FFCC) ;
 ♦ Établir une liste aussi exhaustive que possible de ces traditions vivantes (en développement).

❹ Évaluation de la viabilité de chaque tradition vivante répertoriée (Interface entre les composantes)

Buts : ♦ Mettre en évidence le besoin et plus particulièrement le degré d'urgence de sauvegarde ;
 ♦ Permettre, pour chaque tradition vivante enregistrée, de constater la progression ou la régression de la viabilité et ainsi d'adapter les mesures de sauvegarde en conséquence ;
 ♦ Fournir un instrument permettant la mise à jour régulière des inventaires.

❺ Coopération avec l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel

Le programme de coopération comprend principalement les thèmes suivants :

- ♦ Étude de la notion de « viabilité » et de son application au contexte suisse ;
- ♦ Étude de mesures de sauvegarde relatives à la notion de viabilité.

Le résultat de ces travaux en cours fera l'objet d'une prochaine publication.

3. Contribution à la réalisation des inventaires des traditions vivantes en Suisse

Si le *répertoire* des traditions vivantes se veut une liste aussi exhaustive que possible des traditions vivantes identifiées par leurs porteurs de tradition, *l'inventaire* des traditions vivantes a pour objectif final la sauvegarde de ces traditions avec la participation active des praticiens et de leurs communautés.

Sur la base des travaux réalisés par le CIOFF-Suisse (①, ②, ③ et ④) un inventaire des traditions vivantes devrait donc comprendre :

1) Environ un tiers de traditions vivantes connues, sans réel besoin de mesures de sauvegarde :

Ces exemples de sensibilisation servent essentiellement à faire connaître et à promouvoir auprès d'un large public la cause de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

2) Environ un tiers de traditions vivantes ayant un besoin urgent de mesures de sauvegarde :

Ces éléments sont la principale raison d'être de la Convention.

3) Environ un tiers de traditions vivantes méconnues avec certains besoins de mesures de sauvegarde :

Ces exemples permettent de mettre en évidence des éléments inattendus de l'identité culturelle d'une communauté et de souligner ainsi la richesse du PCI et le respect de la diversité culturelle.

4. Le rôle des ONG au niveau national

Avant de terminer, il nous semble important de soulever encore la question de la place, au niveau national, d'une ONG comme le CIOFF-Suisse dans la mise en œuvre de la Convention 2003 de l'UNESCO. En effet, la réponse conditionne, du moins en partie, la portée de ce rapport dans le futur débat de la mise en application de la Convention en Suisse.

L'UNESCO a consacré une de ses récentes réunions à cette importante question et sa réponse se trouve résumée dans le texte suivant :

« Les ONGs ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Au niveau national, elles peuvent faire l'intermédiaire entre les communautés et les gouvernements, et elles doivent être impliquées dans l'identification et la définition du patrimoine culturel immatériel, ainsi que dans toutes les autres mesures de sauvegarde appropriées. »

Le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Réunion de Tallin, Estonie, 2-4. Sept. 2010